

## 1. Application des conditions générales

Les conditions générales (CG) règlent le contenu et le traitement de contrats concernant la fabrication, respectivement la livraison d'outils, de pièces mécaniques et de pièces étampées conçus par Mécanor SA selon l'ordre du client. Elles s'appliquent, sous réserve de l'offre Mécanor SA.

Tout changement ou déviation doivent être réalisés sous la forme écrite entre les parties dans chaque contrat, resp. chaque offre, sans quoi, toute autre condition est expressément exclue.

#### 2. Offre

L'offre de Mécanor SA est sans obligation et sans frais.

Le contenu de l'offre est propriété de Mécanor SA et est totalement confidentielle, à savoir qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance sans le consentement de Mécanor SA. Si, et après avoir consulté Mecanor SA, des idées et / ou des concepts contenus dans le devis

Si, et après avoir consulté Mecanor SA, des idées et / ou des concepts contenus dans le devis sont utilisés ou réalisés par des tiers, Mecanor SA se réserve le droit de facturer des frais à taux forfaitaire.

# 3. Objet de livraison

La livraison est basée sur les points stipulés dans le contrat en ce qui concerne le contenu et les modalités. Si des modifications sont demandées par le client après la conclusion du contrat et si elles sont associées à une augmentation des coûts de Mecanor SA, Mecanor SA propose ces modifications séparément. Dans tous les cas, les modifications apportées sont à l'entière responsabilité du client et doivent être confirmées par Mecanor SA par écrit.

Mécanor SA se réserve le droit d'apporter ses propres modifications techniques dans la mesure où elles ne provoquent pas de réduction de performance ou d'augmentation de prix.

Au moment de la notification au client de la disponibilité de l'objet, le risque est transmis au client. S'il n'y a pas de notification de disponibilité de l'objet, le risque est transféré au client avec le départ des marchandises en provenance de Mecanor SA (ex usine). Le transfert de risque se produit également si l'envoi est retardé à la demande du client, ou pour des raisons qui ne sont pas le fait de Mecanor SA.

Si le client ne prend pas la marchandise dans les 20 jours après la notification de la disponibilité de l'objet, Mécanor SA est libre de livrer la marchandise au client ou de la stocker au frais du client.

#### 4. Outils

Dans le cas d'outils qui font l'objet d'une offre en vue d'une production de pièces en séries faite par Mécanor SA, Mécanor SA offre au client une participation à l'exécution de l'outil. Dans ce cas, le client est propriétaire de la partie spécifique de l'outil, généralement les moulures et les plaques, ceci exclusivement après paiement intégral de l'outil.

CG Mecanor SA Page 1 de 4

Le client s'engage à laisser les pièces spécifiques de l'outil à la disposition de Mecanor SA, et ceci sans limite de temps, de son côté Mécanor SA s'engage à utiliser l'outil exclusivement pour la fabrication des produits du client.

En aucun cas, Mecanor SA n'est obligée d'émettre des pièces dédiées au client. Par dérogation à ce principe, le client a le droit de reprendre ses pièces spécifiques dans les situations suivantes:

- Résiliation des relations commerciales entre le client et Mecanor SA par Mecanor SA.
- Evénements imprévisibles qui rendent la production objectivement impossible plus de 3 mois par Mecanor SA (par exemple, par le feu). Dans de tels cas, Mecanor SA a le droit d'exiger le retour des outils après la reprise de la production.
- Dans le cas de la faillite de Mecanor SA.

Sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat, Mecanor SA supporte les coûts d'entretien périodique des outils et des pièces dédiées au client (nettoyage, recyclage, remplacement, ajustement). Ces coûts sont inclus dans le prix des pièces. Si les modifications apportées à l'outil en raison de déviation de la matière première sont nécessaires, elles seront à la charge de Mecanor SA, à condition que Mecanor SA ait acheté la matière.

Dans le cas d'outils réalisés pour la production en série chez le client, Mecanor SA fait une offre pour l'exécution des outils demandés par le client. Après paiement complet du prix convenu, les outils sont ensuite propriété du client.

Dans tous les cas, les dessins d'outils restent la propriété de Mecanor SA et seules des copies des dessins d'outils nécessaires au fonctionnement des outils sont livrées.

### 5. Conditions de paiement

Tous les prix s'entendent nets, ex usine, en francs suisses, emballages, transport, montage éventuel et TVA exclus. Tous les frais liés au paiement (par exemple, les garanties bancaires, l'encaissement, etc.) sont à la charge du client.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facture, et le retard se produit automatiquement après 30 jours à compter de la date de facture, même sans rappel. Si le client est en retard dans ses paiements, il lui sera facturé des intérêts de 5% à compter de la date d'échéance.

### 6. Vérification de la marchandise et réclamations

Le client doit examiner les marchandises livrées le plus tôt possible, mais au plus tard dans les 10 jours ouvrables et annoncer immédiatement tout défaut reconnaissable. S'il ne le fait pas, la livraison est réputée approuvée en termes de conditions et d'exhaustivité.

### 7. Délai de livraison et acceptation

La période de livraison convenue contractuellement commence à courir après la remise de toutes les approbations, autorisations et communiqués, la réception complète des informations et des documents du client nécessaires à l'exécution du contrat (en particulier les précisions sur toutes les spécifications techniques, etc.) ainsi qu'à la réception de l'acompte convenu , le cas échéant, à la remise d'une garantie de paiement.

CG Mecanor SA Page 2 de 4

Le délai de livraison est respecté dès que la notification de la disponibilité de l'objet a été faite au client.

Si Mecanor SA est dans l'impossibilité de livrer (p. ex. pour causes de catastrophes naturelles, guerres, mesures gouvernementales, défaillance des fournisseurs ou des soustraitants, etc.) pour cause de force majeure ou pour d'autres raisons non prévues par Mecanor SA, la date limite est réputée être en pause jusqu'à ce que l'obstacle soit éliminé, sans que le client ne puisse réclamer des dommages-intérêts ou une pénalité contractuelle.

En cas de retard de livraison, le client n'a droit à aucune prétention de dommages ou à la dissolution du contrat sauf accord écrit explicite. La procédure d'acceptation est définie au moment de la conclusion du contrat entre les parties. Sous réserve d'autres dispositions, le coût d'une acceptation sera à la charge du client.

Si la pré-acceptation, l'envoi ou l'acceptation finale sont retardés pour des raisons inhérentes au client, il n'est en aucun cas délié des points concernant la livraison et le paiement stipulés dans le contrat.

Si une acceptation finale est convenue par contrat et n'est pas effectuée dans un délai d'un mois après la livraison (sans faute de Mecanor SA), les composants livrés sont considérés comme acceptés.

Le client ne peut pas refuser la marchandise en raison de légers défauts, en particulier ceux qui ne nuisent pas à l'intégrité fonctionnelle. Ces manquements doivent être corrigés par Mecanor SA dans un délai raisonnable. Mecanor SA n'assume aucune responsabilité / garantie pour les défauts qui ne sont pas déclarés de manière réglementaire ou pendant la période de garantie.

### 8. Responsabilité, garantie

La garantie pour les caractéristiques assurées de l'objet est de 12 mois ou 3500 heures de fonctionnement (le plus tôt arrivant), en ce qui concerne les outils. Elle commence le jour de l'acceptation ou au plus tard un mois après la livraison par Mecanor SA.

La garantie ne s'applique pas en cas de mise en service ou de maintenance non conformes ou en cas d'erreurs de fonctionnement faites par le client ainsi que dans le cas d'usure naturelle. Il en va de même pour la réparation incorrecte faite par le client ou, dans le cas de l'utilisation de pièces de rechange non fournies par Mecanor SA, ou si Mecanor SA n'a pas la possibilité de remédier à tout dommage lui-même. Pour les pièces de rechange (pièces d'usure exclues) ou les pièces réparées, la période de garantie commence à courir à nouveau et dure 6 mois à compter du remplacement ou de la réparation.

La responsabilité et la garantie d'outils sont exclues des dommages qui ne sont pas démontrables en raison d'un mauvais matériel ou d'une conception défectueuse. Mecanor SA n'accorde la garantie que sur des pièces qui ont été produites chez elle. En cas de production chez Mecanor SA, Mecanor SA est responsable de livrer des pièces selon les conditions du contrat mais n'accorde pas de garantie sur l'outil.

Pour les prototypes et les pièces en série livrés, la garantie expire avec le traitement ultérieur ou le montage au client.

CG Mecanor SA Page 3 de 4

Toute responsabilité pour perte ou dommage consécutifs de propriété de quelque nature que ce soit - par ex. la perte de commandes, la perte de bénéfices, le non-respect ou la violation du contrat ou les réclamations pour dommages-intérêts réclamés de manière régressive, ainsi que d'autres dommages directs et indirects, seront exclus autant que possible.

Mecanor SA prend la responsabilité de défauts de conseils ou similaires, seulement si elle l'a fait intentionnellement ou avec une négligence grave.

# 9. Droits de propriété

Dans la mesure où les composants fournis par Mecanor SA sont fabriqués en standard, Mecanor est responsable du fait que l'utilisation ou l'acquisition de l'article ou de ses parties ne porte pas atteinte aux droits de brevet de tiers dans le pays du client. Mecanor SA décline toute responsabilité pour l'équipement spécifique au client ainsi que pour la livraison et les services dans son ensemble.

Le client garantit intégralement que la production d'objets fabriqués selon ses spécifications, ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers et s'engage à libérer Mecanor SA de toutes les compensations de dommages et intérêts.

#### 10. Sécurité de fonctionnement

Le client s'engage à former son personnel dans le but que la sécurité opérationnelle et la compatibilité environnementale soient assurées pendant le fonctionnement de l'objet de livraison. Le client s'engage également à respecter les instructions d'utilisation et les consignes de sécurité fournies avec l'objet de livraison. En cas de dommage dû au non-respect de ces obligations, le client s'engage à indemniser Mecanor SA contre toutes les réclamations de responsabilité civile.

### 11. Droit applicable, juridiction

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tous les accords internationaux, en particulier la loi sur l'achat viennois, sont expressément exclus.

Le for est à Berne.

Ce document est une traduction. Seule la version allemande fait foi.

1<sup>er</sup> janvier 2017

CG Mecanor SA Page 4 de 4